

## Fiche synthèse

### **Identification :**

Nom de l'établissement : Institut de technologie agroalimentaire (ITA)  
Titre du mémoire : L'ITA, une expertise en formation agroalimentaire au Québec

### ➤ **L'ITA : un établissement à caractère unique**

Au printemps 2003, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) réaffirmait son leadership en matière de formation agroalimentaire en créant l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), une entité regroupant les établissements de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe et associant le collège Macdonald de l'Université McGill, que le MAPAQ subventionne depuis 30 ans pour la formation agricole de la clientèle anglophone. Par la même occasion, le MAPAQ exprimait sa volonté et celle du milieu agroalimentaire de maintenir ce centre de formation spécialisé en lui confiant le mandat ministériel de voir au développement des ressources humaines de son secteur.

Ainsi, l'ITA est devenu le centre de formation collégiale qui compte la plus importante concentration d'étudiants et de ressources humaines et matérielles en agroalimentaire au Québec, favorisant ainsi le développement et le maintien d'une expertise unique. On y trouve, en effet, près de 70 % de tous les inscrits des programmes de formation collégiale initiale spécifiques au secteur et plus de 300 personnes qui se consacrent au développement des compétences dans de multiples domaines. Depuis 1965, plus de 9 000 personnes y ont été diplômées. Le taux de diplomation de ses étudiants est généralement plus élevé que la moyenne québécoise et le taux de placement de ses finissants avoisine 100 %. Ce modèle d'établissement aura permis, au fil des ans, le développement d'un fort sentiment d'appartenance chez les étudiants provenant de tous les coins du Québec. Actifs dans toutes les sphères d'activités de l'agroalimentaire dans leurs régions d'origine pour la grande majorité d'entre eux, les diplômés sont très attachés à leur institution. L'ITA s'impose aussi par ses infrastructures : fermes-écoles, usines de transformation laitière et alimentaire, jardins pédagogiques, centres de compostage, complexes serricoles, etc. À cet effet, il faut souligner les liens étroits qui se sont tissés au cours des années avec plusieurs intervenants en agroalimentaire notamment pour la gestion des fermes-écoles.

Une telle concentration d'expertise permet donc à l'Institut d'exercer son leadership en matière de formation agroalimentaire de différentes façons : en offrant de la formation technique, initiale et continue; par de fréquentes interventions de formation sur mesure dans les entreprises, afin d'assurer le perfectionnement de leur main-d'œuvre; par la coopération internationale, en réalisant des activités qui favorisent l'ouverture sur le monde et l'échange de savoir-faire; et aussi, par l'établissement d'alliances avec d'autres établissements de formation, en les associant pour qu'ils soutiennent, dans leur milieu respectif, la croissance de l'activité agroalimentaire.

Mais il y a plus, car en lui donnant la force d'un réseau, le MAPAQ a voulu que l'Institut devienne non seulement un centre d'expertise en agroalimentaire mais aussi un lieu de maillage et de concertation, où se juxtaposent et s'associent la formation spécialisée, la recherche appliquée, le transfert de technologie et la diffusion de l'information. Un modèle original d'institution que le MAPAQ désire maintenir avec l'appui de ses partenaires du milieu.

➤ **En lien avec les thèmes de la consultation**

En ce qui a trait au modèle de l'enseignement collégial québécois, nous croyons que l'ITA, comme tout autre centre d'excellence, pourrait assumer davantage de responsabilités, notamment quant à la définition de normes nationales en matière de formation (établissement des programmes de formation, définition de leurs composantes, délivrance des diplômes, etc.) et jouer un rôle prépondérant dans la régulation de l'offre régionale et nationale (harmonisation des programmes, répartition, etc.). Enfin, l'ITA pourrait soutenir, par des modes d'intervention nouveaux et adaptés (téléconférences, formation en ligne, etc.), les établissements qui offrent des programmes de formation en agroalimentaire.

Pour améliorer le cheminement des clientèles, l'ITA propose entre autres que l'arrimage entre les ordres d'enseignement en matière de formation professionnelle puisse se poursuivre, voire même s'accélérer et que la reconnaissance des acquis d'expérience soit tenue en haute considération de telle sorte que les moyens financiers appropriés soient consentis par l'État pour sa concrétisation. L'ITA considère aussi que les établissements devraient bénéficier d'un cadre de fonctionnement plus souple pour l'administration des programmes et l'organisation de l'enseignement au bénéfice des clientèles et des entreprises qui les intègrent à leurs activités. Enfin, dans la perspective du développement global des personnes, l'ITA maintient que la formation générale doit demeurer une composante de la formation professionnelle et technique pour permettre aux diplômés de mieux s'intégrer dans leur futur environnement socioprofessionnel.

En matière de contribution des établissements d'enseignement collégial au développement du Québec et de ses régions, fort d'expériences concluantes notamment en formation continue, l'ITA croit que le maillage d'établissements de formation autour de centres d'excellence dans des domaines d'activités spécifiques tel l'agroalimentaire pourrait, par le partage de ressources – physiques, matérielles et humaines, contribuer au maintien voire même au développement d'une offre de formation de qualité dans les régions. Ces centres pourraient même collaborer au perfectionnement des formateurs et de formatrices de l'enseignement professionnel et technique dans leurs domaines particuliers d'activité.

Bien que l'ITA joue déjà un rôle majeur sur le plan de la formation spécialisée, il est disposé à s'impliquer davantage pour le développement des personnes, des entreprises et des régions. Néanmoins, en toute équité pour les clientèles qu'il dessert, l'ITA devrait avoir accès par l'élargissement des critères d'admissibilité aux programmes de financement particuliers consentis aux cégeps par le MEQ pour certaines de leurs activités. Enfin, l'ITA devrait être admissible au statut de centre collégial de transfert technologique.